

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 44 - Vendredi 29 novembre 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail



Paroisse Catholique

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

PAROISSE CATHOLIQUE DE
LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

RECTIFICATIF CHANGEMENT DE DATE Convocation

Convocation Assemblée ordinaire le
jeudi 12 décembre 2013 à 20h 15
Salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Méditation abbé Léon FOE
 2. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 20 juin 2013
 3. Budget 2014 et quotité d'impôt
 4. Élections périodiques 2014 à 2017 :
 - 4.1 Présidence et vice-présidence des Assemblées
 - 4.2 Secrétaire des Assemblées
 - 4.3 Présidence du Conseil de Paroisse
 - 4.4 Membres du Conseil de paroisse
 - 4.5 Membres de la Commission des vérifications des comptes
 5. Jardin et alentours
 6. Synode
 7. Rapports du Conseil de paroisse
 8. Information CdOp
 9. Divers
- Conseil de paroisse

DECHETS VERTS

Suite aux bonnes conditions climatiques le ramassage portes-à-portes des déchets verts est prolongé jusqu'à nouvel avis.

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Mauro Rossi, route de Bienne 20, 2520 La Neuveville.

Projet : Construction d'une piscine enterrée et non chauffée au sud du bâtiment existant, à la route de Bienne 20, sur la parcelle no 87, ban de La Neuveville.

Zone : HA3.

Dimensions : 6 m X 12 m X 1.50 m.

Genre de construction : Fondations : béton. Parois : zinc.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 22 novembre 2013 au 23 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 22 novembre 2013
Services techniques de La Neuveville

PROCÈS-VERBAL DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs. (total)	2575
Nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits au registre des électeurs.	53
Nombre de cartes de légitimation rentrées	1801

Initiative populaire "1:12 - pour des salaires équitables"

Nombre total de bulletins rentrés	1786
Blancs	24
Nuls	11 total 35
Bulletins valables	1751
Nombre de oui	755
Nombre de non	996

Initiative populaire "Initiative pour les familles : déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants"

Nombre total de bulletins rentrés	1786
Blancs	34
Nuls	16 total 50
Bulletins valables	1736
Nombre de oui	584
Nombre de non	1152

Modification de la loi sur la vignette autoroutière

Nombre total de bulletins rentrés	1786
Blancs	21
Nuls	15 total 36
Bulletins valables	1750
Nombre de oui	572
Nombre de non	1178

PROCÈS-VERBAL DE LA VOTATION CANTONALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs. (total)	2575
Nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits au registre des électeurs.	53
Nombre de cartes de légitimation rentrées	1801

Initiative populaire "Pas de naturalisation de criminels, et de bénéficiaires de l'aide sociale"

Nombre total de bulletins rentrés	1755
-----------------------------------	------

Blancs	49
Nuls	17 total 66
Bulletins valables	1689
Nombre de oui	845
Nombre de non	844

PROCÈS-VERBAL DE LA VOTATION RÉGIONALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs. (total)	2575
Nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits au registre des électeurs.	53
Nombre de cartes de légitimation rentrées	1801

Votation concernant l'avenir institutionnel de la région interjurassienne

Nombre total de bulletins rentrés	1791
Blancs	15
Nuls	11 total 26
Bulletins valables	1765
Nombre de oui	446
Nombre de non	1319

PROCÈS-VERBAL DE LA VOTATION COMMUNALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Nombre d'électeurs et électrices inscrits au registre des électeurs. (total)	2483
Nombre de cartes de légitimation rentrées	1801
Participation	72,53%

Acceptez-vous de transférer au Conseil municipal la compétence de vendre une portion de terrain de 3082 m² extraits de la parcelle communale numéro 1516 au prix du marché, mais avec un minimum de CHF 340.- / m²

Nombre total de bulletins rentrés	1707
Blancs	47
Nuls	19 total 66
Bulletins valables	1641
Nombre de oui	1011
Nombre de non	630

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville met au concours une place

**d'apprenti (e)
employé(e) de commerce, profil E.**

Entrée en fonction : août 2014

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à l'Administration municipale, à l'att. de Monsieur Rollier Raymond, formateur, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville jusqu'au **02 décembre 2013** au plus tard.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'intéressé par téléphone au numéro 032 752 10 10.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

SERVICE INDUSTRIELS SERVICE DU TELERESEAU NOUVEAU

Chères Clientes, Chers Clients,
Depuis quelques semaines notre service du télé-réseau, en collaboration avec notre partenaire UPC-Cablecom, vous propose plus de **50 programmes de télévision au format numérique !**

Ces programmes numériques sont disponibles à votre prise du télé-réseau sans frais supplémentaires. Comment accéder à cette offre ?

1. Vérifier que votre téléviseur possède la norme DVB-C.
2. Programmer votre appareil sur ces nouveaux produits.

Si votre appareil de télévision n'est pas équipé pour traiter la norme DVB-C notre service vous offre un convertisseur de signaux (limité à un convertisseur par abonnement).

Pour d'éventuelles questions concernant votre téléviseur (programmation et normes) votre spécialiste en radio et TV est votre partenaire privilégié.

Informations supplémentaires disponibles sur le site de notre partenaire UPC-Cablecom : <http://www.upc-cablecom.ch/fr/support/instructions/television/>

Pour toute question administrative ou commerciale les services industriels de La Neuveville sont à votre disposition au numéro 032 752 10 10 ou par courriel : services.industriels@neuveville.ch

Pour toute question technique le service du télé-réseau est à votre disposition au numéro 032 752 10 84 ou par courriel : telereseau@neuveville.ch

Votre team du télé-réseau

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications,**

LE CONSEIL GENERAL

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 11 décembre 2013 à 18.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2013
3. Plan financier 2014 – 2018 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2014, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'032.- TTC pour les travaux d'assainissement des faux raccordements situés en zone S de protection des eaux, à la route de Neuchâtel 8, 10 et 14 : décision (R. Morand)
6. Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan (R. Matti)
 - 6.1. Approbation par voie d'arrêté du Conseil général
 - 6.2. Le cas échéant, demande de contracter une dépense périodique de CHF 7.60 par habitant à partir de 2014 (plus ou moins CHF 28'400.- par année en fonction de l'évolution démographique locale), en tant que contribution au syndicat : décision
7. Règlement de réservation et d'utilisation de la salle de gymnastique de l'école primaire et enfantine : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
8. Position CM et décision CG sur la motion PS (W. Lehmann) « Echangeurs de chaleur pour l'utilisation de l'énergie des eaux usées » (R. Matti)
9. Interventions parlementaires et développements
10. Questions simples et traitement
11. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2014
12. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

LES WC NE SONT PAS UNE POUBELLE

Le comité du syndicat et les exploitants de la station d'épuration ne peuvent que regretter le manque de scrupules de certaines personnes **qui confondent ordures avec épuration de l'eau !**

Le traitement des eaux usées est et reste un processus complexe qui ne permet pas de traiter toutes les matières.

Nous aimerions rappeler à nos concitoyens et concitoyennes de ne pas jeter à l'égout, c'est-à-dire dans les WC l'huile, les cotons tiges, les bandes et tampons hygiéniques, les restes de nourriture, les déchets verts (épluchures, écorces d'oranges, tri de salade, etc.), la peinture, les solvants ou tout autre produit pouvant altérer l'eau.

Tous les produits cités ci-dessus demandent des traitements particuliers, voire engendrent des pannes.

Il est impératif que de participer au tri des déchets, tant dans le respect de l'environnement, la maintenance des installations et la maîtrise des coûts d'exploitation.

Pour information, une tonne et demie des déchets cités est extraite chaque semaine de la station d'épuration !

Le chef d'exploitation, M. Jean-Claude Girard, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre collaboration.

Le président du Syndicat, M. J.-C. Scherler
Le chef d'exploitation, M. J.-C. Girard

COURSE DES PAVÉS 2013

La 19^e édition de la course des Pavés se déroulera le **samedi 30 novembre 2013** dès 11.30 heures. Le parcours a subi quelques modifications, étant donné la mise en place de parois anti-bruit par les CFF au chemin des Vergers. Les piétons, automobilistes et autres usagers de la route sont priés de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

Pour le bon déroulement de la manifestation, le parage des voitures sur la Place de la Liberté ne sera plus autorisé dès le **jeudi 28 novembre 2013 à 17.00 h.**

Des commissaires de courses seront présents à de nombreux endroits pour garantir la bonne marche

MARCHÉ DE NOËL / ST-NICOLAS

A l'occasion du Marché de Noël / St-Nicolas qui se déroulera le **vendredi 6 décembre 2013** de 14.00 à 20.00 heures, nous informons les automobilistes que la rue du Marché, la place de la Liberté ainsi que la rue Beauregard et la rue du Collège seront fermées à la circulation.

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du jeudi 5 décembre 2013 à 19.00 h, afin de permettre l'installation et le montage des stands dès le lendemain matin

Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

Appel d'urgence

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

NOVEMBRE
Samedi 30
DÉCEMBRE
Lundis 2, 9

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



VENDREDI, 6 DÉCEMBRE 2013 "ST. NICOLAS"

A partir de 17h30 (parcours flambeaux depuis le téléski). Chaque enfant recevra son cornet traditionnel. Marrons, vin chaud et thé offerts.

VENDREDI, 20 DÉCEMBRE 2013 "MAGIE DE NOËL"

à partir de 19h00 sur la place du village: 19h45 animation chorale par le cœur mixte l'Arzillière (dans la salle du Battoir), portes ouvertes à la forge, rissotto, vin chaud et thé offerts.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux lors de ces manifestations de Noël.

Le comité SDN



Commune mixte de Nods

VENTE DE SAPINS DE NOËL POUR LES HABITANTS DE NODS

La traditionnelle vente de sapins de Noël se déroulera A l'ancien départ du télésiège

le samedi 14 décembre de 10 h à 11 h 30

M. Jean-Michel Jubin, garde forestier, se tient à votre disposition, 079 658 06 42.

Service forestier

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Jeudi 12 décembre 2013 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Promesse des nouveaux membres du Conseil communal

3) Elections pour la législature 2014-2017

- a) Président des assemblées
- b) Vice - président des assemblées
- c) Organe de vérification des comptes et protection des données

4) Budgets 2014

- a) Présentation des budgets
- b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
- d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
- e) Approbation du budget communal 2014, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangés

5) Modifications de l'annexe II du règlement sur le personnel et les traitements du 19.12.2001

- a) Présentation
- b) Approbation

6) Règlement concernant les émoluments de la commune mixte de Nods

- a) Présentation
- b) Approbation

7) Règlement d'organisation du syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois - Tramelan

- a) Présentation
- b) Approbation

8) Modification du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – sapeurs-pompiers Plateau

- a) Présentation
- b) Approbation

9) Assainissement du chauffage et isolation du collège du district

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 68'227.05

10) Viabilisation des terrains de la zone artisanale

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'investissement de CHF 172'000.-

11) Réfection chemin de Crêt Melins

- a) Présentation
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 112'000.-

12) Aide à l'investissement en faveur de la fromagerie Reist pour la construction d'une nouvelle cave à fromages à la zone artisanale

- a) Présentation
- b) Acceptation de l'octroi d'une subvention à fond perdu de CHF 40'000.-

13) Communications du Conseil communal

14) Divers

Les documents se rapportant à cette assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérant : Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods
Auteur du projet : Robert Sahli, Les Combes 120, 2518 Nods

Projet : Remplacement d'un hangar agricole existant par un hangar plus grand. Façades et toit à 2 pans en tôles thermolaquées de couleur grise sur RF 3303 du ban

de Nods, Les Combes 120, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : Secteur de protection des eaux A_u

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.11.13

Administration communale



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS
ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 2 décembre 2013 à 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de M. Pinto, pasteur desservant
3. Budget 2014
Présentation et acceptation
4. Approbation des modifications du Règlement d'organisation de l'Arrondissement
5. Elections au Conseil de paroisse
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Le nouveau règlement d'organisation de l'Arrondissement peut être consulté auprès de la Présidente de paroisse. M. Sausser, 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Le procès-verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Mireille Sausser du 10 décembre au 30 décembre 2013

L'assemblée sera suivie d'une collation

Le conseil de paroisse

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

13 et 14 décembre 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 7 décembre, 21 décembre.

BUS COLLECTIF POUR LE DÉPLACEMENT À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 décembre 2013 au Battoir de Diesse

Un bus aller-retour sera organisé pour l'assemblée du 5 décembre. Départ devant l'école de Prêles à 18h30 et devant la poste de Lamboing à 18h40. Si vous désirez utiliser ce moyen de transport, merci de vous annoncer à l'administration communale de Lamboing au 032 315 11 70 d'ici le lundi 2 décembre 2013.

Communes de Lamboing et Prêles

ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE DU 19 JANVIER 2014

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, des élections complémentaires - au sens de l'art.

41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles au dimanche 19 janvier 2014.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00. Ces listes peuvent être retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

ROUTE DE CHÂTILLON - CHANGEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune municipale de Prêles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

Route de Châtillon, tronçon entre l'accès Est

menant au Foyer d'éducation et l'accès Ouest menant à la Praye et au Foyer d'éducation / Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs - autorisations écrites exceptées.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Le Conseil municipal de Prêles
Prêles, le 22 novembre 2013

ROUTE MILIEU DU VILLAGE CHANGEMENT DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune municipale de Prêles décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

Route Milieu du Village, tronçon depuis la première intersection (bâtiment Milieu du Village 1) jusqu'à la route cantonale / accès interdit - sens interdit de l'Est en Ouest.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place environ début avril 2014.

Le Conseil municipal de Prêles
Prêles, le 22 novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales :

Commission de l'urbanisme - 9 membres
Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.

Commission des finances - 5 membres
Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

Commission de la sécurité publique - 5 membres
Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.

Commission des pâturages - 7 membres
Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.

Commission des forêts - 7 membres
Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.

Commission de la crèche - 5 membres
Contrôle de la gestion de la crèche communale.

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Commission du Collège du district de La Neuveville
Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.

Administration communale

**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCA T I O N
à l'Assemblée municipale
du 5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse**

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSÉ (SSPP)

a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCA T I O N



à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2014

- Introduction*
- Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;*
- Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;*
- Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;*
- Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :*

Taxe immobilière	
Calculée sur la valeur officielle	1.3%
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités

3. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

FERMETURES DE L'ADMINISTRATION, DE LA HALLE POLYVALENTE ET DE LA DÉCHÈTTERIE

En raison du déménagement des administrations suite à la fusion et des fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du lundi 16 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.

La halle polyvalente sera quant à elle fermée du **lundi 23 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014.**

Pour ce qui est de la déchèterie, elle sera fermée les **mercredis 25 décembre 2013 et lundi 1er janvier 2014.**

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes (tél. 032 925 99 70).

Pour toute autre urgence, veuillez appeler le 079 444 78 87.

Les Autorités et l'administration municipale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.

L'administration municipale

Avis de construction

Requérants : Cédric et Doïna Gachet-Haussmann, Rte du Château 36, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

Lieu : Parcelle no 2251 de la commune de Prêles, La Clé des Champs 5

Zone : H2

Projet : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale

Genre de construction : Façades: crépis blanc cassé. Toit : 4 pans / 20° / Tuiles gris-noires

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogation : aucune

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 29 décembre 2013. Durant la période de fermeture de fin d'année de l'administration, il est possible de fixer un rendez-vous pour la consultation du dossier en laissant vos coordonnées téléphoniques sur notre répondeur au 032 315 16 40.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 novembre 2013 au 29 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 novembre 2013

L'administration municipale

RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

du vendredi 13 au samedi 14 décembre 2013

Le container est placé sur le parking de la halle polyvalente.

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

L'employé communal procédera au relevé des compteurs d'eau dès le **lundi 16 décembre 2013**.

Cette année, ces relevés sont effectués le plus tard possible en raison de la fusion des communes et du changement de tarif qui aura lieu dès le 01.01.2014.

En cas d'absence lors du passage de notre employé, **une carte sera déposée** dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez y reporter l'état de votre compteur d'eau. Nous vous prions de nous la renvoyer complétée immédiatement, afin que nous puissions procéder à la facturation encore à l'ancien tarif.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration municipale

DÉPLACEMENT DU PETIT MARCHÉ

En raison de l'arrivée de l'hiver, le petit marché se déplace dans le local à côté du Landi (également dépôt pour le pain).

Vous y trouverez du fromage, du pain et quelques légumes, le tout vendu par le fromager.

L'administration municipale



LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLEMENT DE PRÊLES

Comme chaque année, notre société invite les enfants du village à participer, avec leurs parents, à notre traditionnelle

Fête de St-Nicolas

Vendredi 6 décembre 2013 au Stand de Tir de Prêles.

Un cortège aux flambeaux partira de la Place du Village. Rendez-vous devant le Bureau Communal à **17h00**. Chaque enfant recevra une torche pour illuminer son chemin (pensez à vous munir d'une lampe de poche pour le retour !). Les enfants seront accueillis au Stand par le Saint-Nicolas qui sera heureux de leur remettre un petit cadeau et écouter une jolie poésie ou un chant. Et pour réchauffer les cœurs et calmer les estomacs, la soupe sera offerte !

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de retourner le talon d'inscription ci-dessous jusqu'au **mardi 3 décembre 2013**. Passé ce délai, nous ne garantissons plus pouvoir prendre votre inscription en considération.

Nous nous réjouissons de vous trouver très nombreux à cette rencontre.

Talon d'inscription à la fête de Saint-Nicolas du 6 décembre 2013

Nom, Prénom des parents

Adresse :

No de téléphone ou portable :

Prénom(s) et âge de(s) enfant(s) :

.....

.....

.....

Commentaire à dire par St- Nicolas :

.....

.....

.....

.....

A retourner à :

Madame Katja Steiner / Route du Chasseral 23 / 2515 Prêles
ou par téléphone au 032 315 13 82

Nouvelles de l'administration

Modification de l'ordonnance sur les amendes d'ordre

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté une modification de l'ordonnance sur les amendes d'ordre. Dorénavant, tout adulte détenant moins de dix grammes de cannabis sur lui est passible d'une amende d'ordre de 100 francs sanctionnant la consommation de cannabis. L'ordonnance cantonale a dû être modifiée suite à l'insertion de cette peine dans la loi fédérale sur les stupéfiants.

Retrait de l'initiative pour l'abolition de l'impôt sur les mutations

Le gouvernement cantonal bernois a pris acte du retrait de l'initiative populaire « Pour en finir avec le renchérissement légal des coûts du logement pour locataires et propriétaires (abolition de l'impôt sur les mutations dans le canton de Berne) ». Il n'y aura donc pas de votation populaire sur l'initiative elle-même, mais le corps électoral devra tout de même se prononcer sur le contre-projet que le Grand Conseil lui a opposé.

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois modification du règlement de prévoyance

Le Conseil-exécutif bernois a approuvé une modification du règlement de prévoyance sur les prestations et les cotisations de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. A la perspective de la nouvelle réglementation des caisses de pension cantonales, certains assurés devront décider l'an prochain s'ils veulent toujours prendre leur retraite la même année suite aux modifications apportées à la loi sur les caisses de pension cantonales. La modification apportée au règlement de prévoyance leur laisse plus de temps pour demander le versement d'un capital de prévoyance au moment de leur départ à la retraite. Les assurés pourront désormais déposer cette demande jusqu'à trois mois avant la date de leur départ en retraite, contre un an jusqu'à présent.

Michal Hasler, nouvelle présidente de l'APEA du Mittelland septentrional

Le gouvernement cantonal bernois a nommé Mme Michal Hasler, âgée de 43 ans, à la présidence de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du Mittelland septentrional. Juriste à l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement de 2005 à la fin de l'année dernière, Mme Hasler dispose d'une large expérience, puisqu'elle a aussi exercé dans un cabinet d'avocats, dans le do-

maine du conseil juridique, au tribunal et dans l'administration. Elle est première vice-présidente de l'APEA de Berne depuis le 1er janvier dernier. Mme Hasler a fait ses études de droit à l'Université de Zurich et obtenu son brevet d'avocate du canton de Zurich en 1999. Avant d'entrer dans l'administration publique bernoise, elle a notamment travaillé pour l'EPER, au sein du bureau régional d'Argovie/Soleure, ainsi que pour l'association Frauenzentrum Zürich.

Hans Peter Wehrli, nouveau membre du conseil de l'Assurance immobilière Berne

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a nommé le professeur Hans Peter Wehrli au conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (AIB). M. Wehrli entrera en fonction le 1er janvier prochain et succédera à M. Guido Albisetti, qui quitte le conseil d'administration de l'AIB après y avoir siégé dix ans. Agé de 61 ans, Hans Peter Wehrli est un expert en marketing et en économie immobilière. Il est professeur ordinaire en gestion d'entreprises et titulaire de la chaire de marketing à l'Université de Zurich. Il est également membre du conseil d'administration de diverses sociétés cotées en bourse. Il est notamment le président du conseil d'administration de la Belimo holding SA, basée à Hinwil, et de la Swiss Prime Site SA, basée à Olten.



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

BUS COLLECTIF POUR LE DÉPLACEMENT À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 5 décembre 2013 au Battoir de Diesse

Un bus aller-retour sera organisé pour l'assemblée du 5 décembre. Départ devant l'école de Prêles à 18h30 et devant la poste de Lamboing à 18h40. Si vous désirez utiliser ce moyen de transport, merci de vous annoncer à l'administration communale de Lamboing au 032 315 11 70 d'ici le lundi 2 décembre 2013.

Communes de Lamboing et Prêles

TOLÉRANCE LORS DU DÉNEIGEMENT !

En cas de fortes chutes de neige, les travaux de déneigement peuvent devenir problématiques. Il se peut en effet que la neige doive être repoussée en bordure des jardins. La commune souhaite que vous, citoyens, ayez une attitude tolérante dans ces situations extrêmes. Un grand merci pour votre compréhension.

Le Conseil communal

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h au Battoir à Diesse.

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

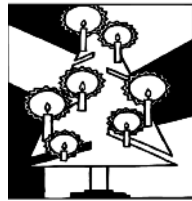
Adresse :

Localité :

No de téléphone :

à retourner avant le 29 novembre 2013 à vos communes respectives. Merci !

Commune mixte de Lamboing VENTE DE SAPINS DE NOËL



La vente des sapins de Noël est prévue pour le samedi **14 décembre 2013, de 09h00 à 10h00** sur la place de parc de l'administration. Prix du sapin Fr. 10.-. Nous invitons les personnes intéressées à venir retirer au bureau communal, contre paiement, un bon, et ce jusqu'au jeudi **12 décembre 2013**.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune mixte de Lamboing St-Nicolas

Le St-Nicolas s'arrêtera à Lamboing le samedi 7 décembre 2012, dès 14h00.

Une petite attention attend tous les enfants sages.

Rendez-vous à la salle du Cheval-Blanc pendant le Téléthon.

Administration communale



NOUVEAU VOYER COMMUNAL

Le Conseil communal souhaite annoncer aux citoyennes et citoyens l'engagement d'un voyer communal. M. Raphaël Bourquin entrera en fonction le 1^{er} décembre prochain. Merci de bien l'accueillir.

Le Conseil communal

DÉGÂTS AU CIMETIÈRE

Le Conseil communal informe les citoyennes et citoyens que la commune s'occupe de la remise en état du cimetière suite à l'accident survenu dans la nuit du 21 au 22 novembre 2013. C'est une situation délicate et le Conseil communal regrette les désagréments occasionnés aux personnes concernées.

Conseil communal

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE Recherche de membres / délégués pour les commissions

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales:

Commission de l'urbanisme - 9 membres
Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.

Commission des finances - 5 membres
Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.

Commission de la sécurité publique - 5 membres
Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.

Commission des pâturages - 7 membres
Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.

Commission des forêts - 7 membres
Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.

Commission de la crèche - 5 membres
Contrôle de la gestion de la crèche communale.

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Commission du Collège du district de La Neuveville
Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.

Administration communale

RÉSULTAT D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

Les résultats officiels d'analyse du Laboratoire cantonal sur la base des prélèvements effectués le 11 novembre 2013 ont montré que l'eau potable distribuée par la commune de Lamboing est **conforme aux normes légales**.

Prélèvement

Officiel par M. Paul Stauffer,
Contrôleur des denrées alimentaires
Contrôle périodique

Motif du prélèvement

Description de l'échantillon :

N° de l'échantillon
Date du prélèvement
Heure du prélèvement
Commune de
Siège de l'alimentation
Nom du réseau
No lieu de prélèvement
Désignation
Traitement de l'eau
Utilisation
Température de l'eau

73433
11.11.2013
05h10
Lamboing
Commune de Lamboing
Source de l'école
15101
Chambre de captage, arrivée non traitée
utilisée comme eau potable
9,6 °C

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli	non décelable par 100 ml
Entérocoques	non décelable par 100 ml
Germes aérobies, mésophiles	1 par ml

Résultats physiques et chimiques :

Aspect	en règle
Turbidité (90 degrés)	0.10 UT/F
Dureté totale	3.02 mmol/l
Degré de dureté	30.2 °f
Calcium (Ca)	112.9 mg/l
Magnésium (Mg)	5.0 mg/l
Chlorure (Cl)	4 mg/l
Nitrate (NO ₃)	18 mg/l
Sulfate (SO ₄)	4 mg/l
Nitrite (NO ₂)	0.03 mg/l
Ammonium (NH ₄)	non décelable

Appréciation :

Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Renseignements supplémentaires sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau :	Commune mixte de Lamboing Rte de Diesse 9 2516 Lamboing 032 315 11 70
---	--

Nous rappelons aux propriétaires d'installations privées qu'ils sont également touchés par l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et sont donc tenus de fournir au moins une fois par année des informations sur la qualité de l'eau dès lors qu'elle est distribuée à des consommateurs de la commune.

Administration communale

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE**CONVOCA TION**

à l'Assemblée communale de la commune mixte de Lamboing du **5 décembre 2013 à 19 h 00** au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR**1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)**

- a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*
b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

- a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;*
b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPREVUS**Informations :**

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Lamboing le 1^{er} novembre 2013**BALISAGE DES ROUTES, DES MURS DE JARDIN ET ÉLAGAGE DES HAIES**

Avant l'arrivée de l'hiver, nous invitons la population à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de notre employé et d'éviter des dégâts lors du déneigement. Les haies qui empêchent la visibilité doivent également être élaguées afin de faciliter le passage de gros véhicules et d'éviter les rayures sur leur carrosserie (cars postaux). Merci à tous pour votre collaboration et ainsi d'assurer la sécurité.

Administration communale

CALENDRIER DE L'AVENT

Nous vous proposons de décorer votre jardin, un balcon ou une fenêtre de votre maison **pour la période du calendrier de l'Avent !** Cette idée vous intéresse ? Alors n'hésitez pas, annoncez-vous au secrétariat au 032.315.11.70 d'ici au 5 décembre 2013. Une soirée ouverte à tous sera organisée fin décembre afin d'admirer les décorations de chacun. Nous vous remercions pour vos idées et votre participation à la mise en valeur de notre village durant cette période de fêtes.

Administration communale

DÉNEIGEMENT POUR LES PRIVÉS

Les personnes qui souhaiteraient recourir au service communal pour le déneigement doivent s'annoncer au tél. 032 315 11 70.

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCA TION**

à l'Assemblée communale du 5 décembre 2013, à 19 h 30 au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR**1. Budgets 2014**

- a) *Introduction*
b) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;*
c) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;*
d) *Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;*
e) *Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :*

Taxe immobilière	
Calculée sur la valeur officielle	1.3%
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00

Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00

Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00

Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités**3. Divers et imprévus****Informations :**

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

**Commune mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
AUX AYANTS-DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE
CONVOCA TION**à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR**1. Budgets 2014**

- a) Introduction
 b) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;
 c) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;
 d) Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;
 e) Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :

Taxe immobilière Calculée sur la valeur officielle	1.3‰
Taxe des chiens Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement (avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00

Déchets verts Par ménage	CHF 80.00
-----------------------------	-----------

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

2. Information des autorités**3. Divers et imprévus****Informations :**

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

**AUX AYANTS DROIT DE VOTE
EN MATIÈRE COMMUNALE****CONVOCA TION**à l'Assemblée communale de la commune
mixte de Diesse du
5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse**ORDRE DU JOUR****1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)**

- a) Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;
 b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

- a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois ;
 b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois.

3. DIVERS ET IMPREVUS**Informations :**

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Diesse, le 1^{er} novembre 2013**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
Recherche de membres / délégués
pour les commissions**

Afin de constituer l'effectif des diverses commissions communales de la nouvelle commune fusionnée, nous sommes à la recherche de personnes motivées et prêtes à s'engager à relever ce nouveau défi. Vous trouvez ci-après le détail de ces commissions communales:

Commission de l'urbanisme - 9 membres

Aménagement du territoire, constructions, bâtiments, eau potable, assainissement, réseaux électricité/télé-réseau, déchets, routes et transports, énergies renouvelables.

Commission des finances - 5 membres

Préviser le plan financier et le budget à l'intention du Conseil communal.

Commission de la sécurité publique - 5 membres

Selon les règlements des sapeurs-pompiers et de la protection de la population.

Commission des pâturages - 7 membres

Gestion des pâturages, gestion des estivages. Le détail des tâches et attributions est réglé dans le règlement ad hoc.

Commission des forêts - 7 membres

Contrôle de la gestion du patrimoine forestier.

Commission de la crèche - 5 membres

Contrôle de la gestion de la crèche communale.

De plus, nous recherchons également des délégués pour les commissions suivantes:

Commission de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Commission du Collège du district de La Neuveville

Représentation des intérêts de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Les personnes intéressées voudront bien prendre contact avec l'administration communale. Nous les en remercions d'avance vivement.

En ce qui concerne les commissions, organes et comités non expressément mentionnés, une information ultérieure sera publiée dans la FOD.

Administration communale

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

**mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h
au Battoir à Diesse.**

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respective, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de
Diesse, Lamboing et Prêles**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Localité :

No de téléphone :

**à retourner avant le 29 novembre 2013
à vos communes respectives.****Merci !**

Nouvelles de l'administration



Commune

mixte de Diesse

Le canton de Berne contre la méthode de dimensionnement des zones à bâtir

Dans sa prise de position sur la mise en œuvre de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil-exécutif du canton de Berne se déclare opposé à la méthode proposée pour dimensionner les zones à bâtir. Il estime que les projections démographiques ne sont pas un critère principal approprié. Cela pénaliserait les cantons qui ont jusqu'ici montré de la retenue dans les classements en zone à bâtir.

La gestion économe des sols est depuis longtemps un but important pour le Conseil-exécutif bernois. Lui aussi accorde une grande importance à la concentration du développement urbain, à l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et à la prévention du mitage. Il est donc très sensible au mandat découlant de la votation sur la révision partielle de la LAT, que le canton de Berne a d'ailleurs approuvée à une nette majorité, avec 66,8% de oui. Néanmoins, il rejette dans sa prise de position les instruments de mise en œuvre proposés par la Confédération (révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, complément au guide de la planification directrice, directives techniques pour le dimensionnement des zones à bâtir).

Mauvais critères pour le dimensionnement des zones à bâtir

Le Conseil-exécutif bernois s'oppose principalement à la méthode de calcul de la surface maximale des zones à bâtir et aux critères employés à cet effet. Il estime que les projections démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pèsent trop lourd dans la formule. Ces projections reposent sur l'évolution passée, complétée par quelques facteurs de correction. Cela fige les tendances et conforte notamment la croissance dans les cantons où la population a fortement progressé grâce à une politique immodérée de classement en zone à bâtir. Cette réglementation pénalise les cantons qui, comme le canton de Berne, avaient fait preuve de retenue dans les classements en zone à bâtir.

Prendre en compte la statistique des zones à bâtir

Le Conseil-exécutif du canton de Berne propose de revoir la méthode de calcul afin de la baser sur les résultats de la statistique des zones à bâtir établie par la Confédération, et plus particulièrement sur la proportion de zones à bâtir non construites. Les cantons qui ont fait preuve jusqu'ici de retenue dans les classements en zone à bâtir doivent pouvoir poursuivre globalement leur politique d'aménagement du territoire. Quant aux cantons qui ont d'importantes zones à bâtir non construites, leur but doit être de procéder à des déclassements.

Le gouvernement bernois demande en outre moins d'obligations bureaucratiques de compte rendu, par exemple en ce qui concerne la compensation des plus-values lors de classements en zone à bâtir, ainsi que des conditions générales plus conformes à la pratique pour les zones d'activité économique. Selon la Confédération, les classements en zone d'activité économique seraient autorisés uniquement pour des projets spécifiques. Compte tenu des délais requis pour modifier un plan d'affectation, cela anéantirait les chances de projets d'implantation.

Retard dans le remaniement du plan directeur cantonal

Au printemps 2013, le Conseil-exécutif a demandé que le plan directeur du canton de Berne soit rema-

nié. Dans un premier temps, la partie du plan relative à l'urbanisation doit être adaptée aux exigences de la LAT révisée. Mais cela suppose que les prescriptions de la Confédération soient claires. Or, comme les instruments de mise en œuvre sont controversés – et pas seulement par le canton de Berne –, la mise à l'enquête publique et la consultation sur le projet d'adaptation du plan directeur cantonal ne pourront avoir lieu que lorsque les instruments de mise en œuvre auront fait l'objet des éclaircissements nécessaires et auront été adoptés par la Confédération. Le canton de Berne ne pourra donc pas respecter le calendrier qu'il avait fixé.

Conditions en suspens pour la révision des plans de quartier

Cela signifie entre autres qu'il faut attendre pour définir les conditions générales à respecter par les communes lors des futures révisions des plans de quartier. Les révisions en cours doivent donc être achevées avant l'entrée en vigueur de la LAT révisée, y compris la procédure d'approbation par le canton. Toutes les planifications à venir seront évaluées en application du nouveau droit fédéral et des réglementations qui en découleront dans le plan directeur cantonal.

Contribution à l'aide d'urgence aux victimes du typhon Haiyan

Le gouvernement cantonal bernois alloue 100 000 francs, prélevés sur le Fonds de loterie, à la Croix-Rouge suisse pour contribuer à l'aide d'urgence qu'elle apporte aux victimes du typhon qui a ravagé les Philippines vendredi dernier. Dénommé Haiyan, ce typhon a causé d'immenses dégâts avec ses vents de plus de 300 km/h. Plusieurs milliers de personnes y ont perdu la vie, des milliers sont encore portées disparues et des millions se retrouvent sans abris. Les collaborateurs de la Croix-Rouge philippine interviennent sans relâche, mais les secours sont freinés par les dommages causés aux infrastructures. Des tentes, des kits d'abris et des kits d'hygiène contenant des biens de première nécessité sont distribués durant la phase d'urgence dans les régions dévastées. La Croix-Rouge suisse consacre un million de francs à cette aide d'urgence.

Subventions aux institutions culturelles de Thoune

Le canton de Berne financera les cinq institutions culturelles de Thoune, à savoir la Bibliothèque régionale, le Musée des Beaux-Arts, le Musée du château, l'orchestre de la ville et le Gastspieltheater de la Société des arts, au moyen de subventions d'un montant total de près de 830 000 francs par an entre 2014 et 2016. Le gouvernement bernois a débloqué un crédit d'un montant correspondant. Le montant des subventions cantonales reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Ligne RBS Berne-Soleure : subvention pour des projets de rénovation

Le Conseil-exécutif bernois a débloqué une subvention de près de 1,9 million de francs pour financer divers projets d'amélioration et de rénovation des infrastructures de la ligne RBS Berne-Soleure. La Confédération, le canton de Soleure et les communes bernoises cofinancent ces projets, dont le coût total est chiffré à 14,8 millions de francs environ. Parmi les travaux prévus figurent notamment l'étude de projet de la gare souterraine du RBS à Berne et le réaménagement de la gare de Grafenried, ainsi que la réfection de passages à niveau, de caténaires, de voies et d'aiguillages.



SAINT NICOLAS

Petits et grands sont invités à venir attendre Saint Nicolas

Vendredi 6 décembre 2013 à 18h00 au centre du village de Diesse.

Vins et thés chauds réchaufferont les mains pendant qu'une conteuse réchauffera le cœur.



VENTE DES SAPINS DE NOËL

Venez chercher votre sapin de Noël et partager un bon moment autour d'un vin chaud !

Samedi 14 décembre 2013 de 10h00 à 12h00 au centre du village de Diesse

Tous les sapins viennent du Mont Sujet et sont vendus au prix unique de 10 CHF quelle que soit la taille. Profitez-en pour savourez les bonnes pâtisseries proposées par la classe de 11H !

Pour rester à l'écoute de nos manifestations : <http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

DÉNEIGEMENT

Le service de déneigement attire l'attention des propriétaires de véhicules stationnés en bordure de route, qu'il décline toute responsabilité en cas de dommages causés à ceux-ci.

Prière de placer une balise aux endroits où le chasse-neige pourrait percuter et endommager un bien-fonds.

Administration communale





Canton de Berne

PRISE EN CHARGE DE PERSONNES TRIBUTAIRES DE SOINS DANS DES FOYERS ET DES MÉNAGES PRIVÉS

Vous proposez dans un foyer ou chez vous un logement, des repas, une prise en charge et des soins à des handicapés, des toxicomanes ou des personnes âgées? Si oui, vous devez être au bénéfice d'une autorisation d'exploiter de la commune ou du canton, conformément à l'ordonnance du 18 septembre 1996 sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy).

Autorité délivrant les autorisations

Personnes âgées et handicapées

- l'autorité communale compétente pour les ménages privés accueillant trois personnes au maximum,
- l'Office des personnes âgées et handicapées du canton de Berne pour la prise en charge de plus de trois personnes.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des personnes âgées et handicapées, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 42 83, fax 031 633 40 19, courriel: info.alba@gef.be.ch).

Toxicomanes

- l'Office des affaires sociales pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes dans des ménages privés ou des foyers.

Pour tout renseignement et dossier de demande, veuillez vous adresser à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES PERSONNES
AGÉES ET HANDICAPÉES
Markus Loosli
Chef d'office
Chef d'office

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger,
avocate
Cheffe d'office

ALLOCATIONS SPÉCIALES SELON DÉCRET

Toute personne de condition modeste au bénéfice d'une rente AVS ou AI a le droit de demander des allocations spéciales selon décret en plus des rentes et des prestations complémentaires. Le service compétent de votre domicile (service social, caisse de compensation) vous fournira les informations nécessaires concernant les conditions d'octroi de ces prestations. Les allocations spéciales sont des prestations sociales particulières (décret du 10 septembre 1997 concernant les allocations spéciales en faveur des personnes de condition modeste), qui sont calculées conformément aux prescriptions du Conseil-exécutif. Selon le décret, il appartient aux offices communaux d'inviter les personnes manifestement en droit de bénéficier de ces prestations à présenter une requête. En vertu des dispositions légales, les personnes de condition modeste ont droit à des allocations spéciales, mais elles ne peuvent pas prétendre à un montant déterminé.

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au service compétent de votre domicile et, pour tout renseignement d'ordre général, à l'Office des affaires sociales, Rathausgasse 1, 3011 Berne (tél. 031 / 633 78 11, fax 031 / 633 78 92, e-mail: info.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES
AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger, avocate
Cheffe d'office

AIDE SOCIALE : ORGANISATION ET COMPÉTENCE

La population du canton de Berne dispose d'un large éventail de prestations sociales publique et privées, qui répondent aux besoins les plus divers.

Information

Les communes informent leurs habitants en bonne et due forme, en leur fournissant les adresses des institutions sociales qui sont à leur disposition, comme les services sociaux, les structures d'accueil extrafamilial et autres.

Services sociaux professionnels

Chaque commune a son propre service social ou est affiliée à un service social régional. Les prestations de l'aide sociale sont accessibles à tous. Les consultations sont assurées par du personnel spécialisé. Pour toute information, il convient de s'adresser à la commune de domicile ou au service social régional compétent.

Préfecture

Les décisions des services sociaux peuvent faire l'objet d'un recours auprès des préfètes et des préfets.

Office des affaires sociales

Pour des renseignements d'ordre général, il est aussi possible de s'adresser à l'Office des affaires sociales

de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Rathausgasse 1, 3011 Berne, tél. 031 633 78 11, fax 031 633 78 92, courriel : info.soa@gef.be.ch.

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger
Cheffe d'office

PROSPECTUS SUR L'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Ce document fournit des informations sur l'aide proposée selon la loi sur l'aide aux victimes et recense tous les centres de consultation du canton de Berne. Il s'adresse principalement aux victimes d'infractions et à leurs proches, mais peut aussi intéresser les personnes et les institutions qui y sont confrontées dans le cadre de leurs activités ou à titre privé. Disponible en français et en allemand, le prospectus peut être obtenu auprès de l'Office des affaires sociales, Division aide aux victimes (tél. 031 633 78 26, fax 031 633 78 92, courriel: info.doku.soa@gef.be.ch).

OFFICE DES AFFAIRES SOCIALES
Regula Unteregger, avocate
Cheffe d'office



Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles



JOURNÉE EN FAVEUR DU TÉLÉTHON

SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2013

Animation, restauration, vente de peluches et
du nouveau calendrier des sapeurs-pompiers du Plateau dans tous les villages.

Bénéfice intégralement versé en faveur du Téléthon Suisse.

Les sapeurs-pompiers Plateau

Nouvelles de l'administration

Début d'assujettissement à l'impôt pour 9780 jeunes

Les 9780 jeunes Bernois et Bernoises nés en 1997 sont automatiquement inscrits au registre de l'impôt cette année et devront désormais déposer une déclaration d'impôt chaque année, même s'ils n'ont pas encore de revenu. En perspective de leur première déclaration d'impôt, tous vont d'abord rece-

voir une lettre d'information préalable ce mois-ci, puis leurs identifiants personnels d'accès à TaxMe online, en début d'année prochaine. Ils pourront ainsi d'emblée déclarer en ligne, avec TaxMe online, dès la première fois. Les imprimés de déclaration d'impôt ne seront envoyés qu'à ceux et celles qui en feront la demande expresse.

Comme en témoignent les données statistiques de l'an dernier, les jeunes préfèrent établir leur déclaration d'impôt sur ordinateur : 90% de jeunes ayant eu 16 ans en 2012 ont rempli leur première déclaration d'impôt en ligne ou sur ordinateur, hors connexion.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h 30 à 18h Culte de l'enfance
18h à 20h, répétition pour le spectacle de Noël

Dimanche 1er décembre

Culte du 1er Avent, 10h, Blanche Eglise

John Ebbutt, pasteur

Texte biblique : Matthieu 25, 1-13. Attendre...

Chants : 31-17 ; 31-14 ; 31-19 ; 46-04 ; 31-10

19h, Recueillement de TAIZE : violoncelle et piano pour accompagner des chants et entrer en Avent avec force et lumière ! Bienvenue à toute confession, toute personne, pour ce temps chaleureux.

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander Gr. Rue 13

20h, Groupe lecture à la salle Schwander : les chataigniers du désert

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

19h, Ecole de la Parole, église de l'Abri. Pour se mettre en quête du Royaume !

Vendredi 6 décembre

Marché de Noël : la paroisse tiendra son stand à la rue du Marché. Venez déguster nos irresistibles gaufres ou acheter le vin de la paroisse, afin de soutenir l'action de l'Entraide protestante pour les victimes du typhon aux Philippines.

La Blanche église sera fermée durant l'hiver ;
réouverture le 1er février 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag 1. Dezember

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst am 1. Advent. Mit Miriam Vaucher (Orgel), dem Chor „Event Advent“ mit Stefan Affolter (Chorleitung) und Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen

11. Nov. bis 1. Dez.: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi
079 439 50 99

2. bis 8. Dez.: Pfrn. Brigitte Affolter

079 439 50 98

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 1er décembre

10h Messe à l'église paroissiale/ 1er dimanche de l'Avent

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Catéchèse 2013-2014

032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Soirée contes et crèches

Pour les enfants et familles, découvertes de crèches du monde et très beaux contes de Mme Laurence Strautmann, vendredi 29 novembre 19h00-20h00 église de Diesse

Culte musical

Dimanche 1er décembre, 17h00 église de Diesse, magnifiques chants du Choeur orthodoxe Yaroslavl à la lumière des bougies. Des voix superbes!

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 1er décembre

Nods, 10h, culte avec sainte cène

Lundi

Assemblée de paroisse, 20h, salle de paroisse

(voir encadré)

Mardi

Conseil de paroisse, 20h, salle du conseil.

Dimanche 8 décembre

Diesse, 10h, culte. Transport à 9h40 vers l'Eglise.

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 30 novembre

9h 15: l'église à l'étude

10h 30 Culte, pasteur G. Dewinter

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Apéro partage dès 17h

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harmos + familles) de 19h00

à 22h00, halle de gymn à Prêles

Soirée Airevolution 19h00

Dimanche 1er décembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, Sainte-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

Cœur d'adorateur 20h15

Jeudi

Lectio divina, Ecole de la Parole 19h00

Méditation inter-communautaire à l'Abri

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30 - 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Dimanche 1.12 2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12 2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humor

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

lundi 2 décembre - lundi 16 décembre - lundi 6 janvier 2014 -

lundi 20 janvier 2014.



Tél 143
La Main Tendue